

Usages avancés du logiciel Sympa

Juin 2007

Sylvain Amrani gendarmerie nationale
Serge Aumont CRU
Olivier Salaün CRU
David Verdin CRU

Pourquoi cette formation ?

- Une formation organisée par le CRU
- Ouverte à tous
- Sans visée commerciale
- Les formateurs :
 - Les 3 auteurs de Sympa
 - Un contributeur : Sylvain Amrani de la gendarmerie
- Les participants
 - 50% communauté enseignement supérieur et recherche
 - 50% hors de cette communauté
- Voir aussi formation CIREN le 14/06 Montpellier

Pourquoi le projet Sympa ?

- Pléthore de logiciels de listes de diffusion
- Outils pauvres: majordomo, mailman ?
- Trop spécialisés : outils de news letter
- Non libre (listserv, lyris)
- Evolutions fonctionnelles lentes
- Faible intégration avec le SI

Plan

- **Présentation du logiciel Sympa**
- Architecture
- La gestion des hôtes virtuels
- Listes avec inclusion des abonnés
- Les modules d'authentification

- Les Scénarios d'autorisation
- Le format TT2
- Les familles de listes
- Retour d'expérience de la gendarmerie, listes automatiques
- Le serveur SOAP
- Migration
- Conclusions

Ce cours ne traite pas de l'installation de Sympa ni ne passe en revue systématiquement les multiples fichiers de configuration

Sympa

- Sympa est un produit conçu pour opérer un **service** de listes de diffusion, ce n'est pas seulement un serveur de listes.
- Il permet de paramétrer dans le serveur les éléments d'une politique de listes
- Implique :
 - Un système de délégation de responsabilités
 - De nombreux « points de branchement » avec le système d'information

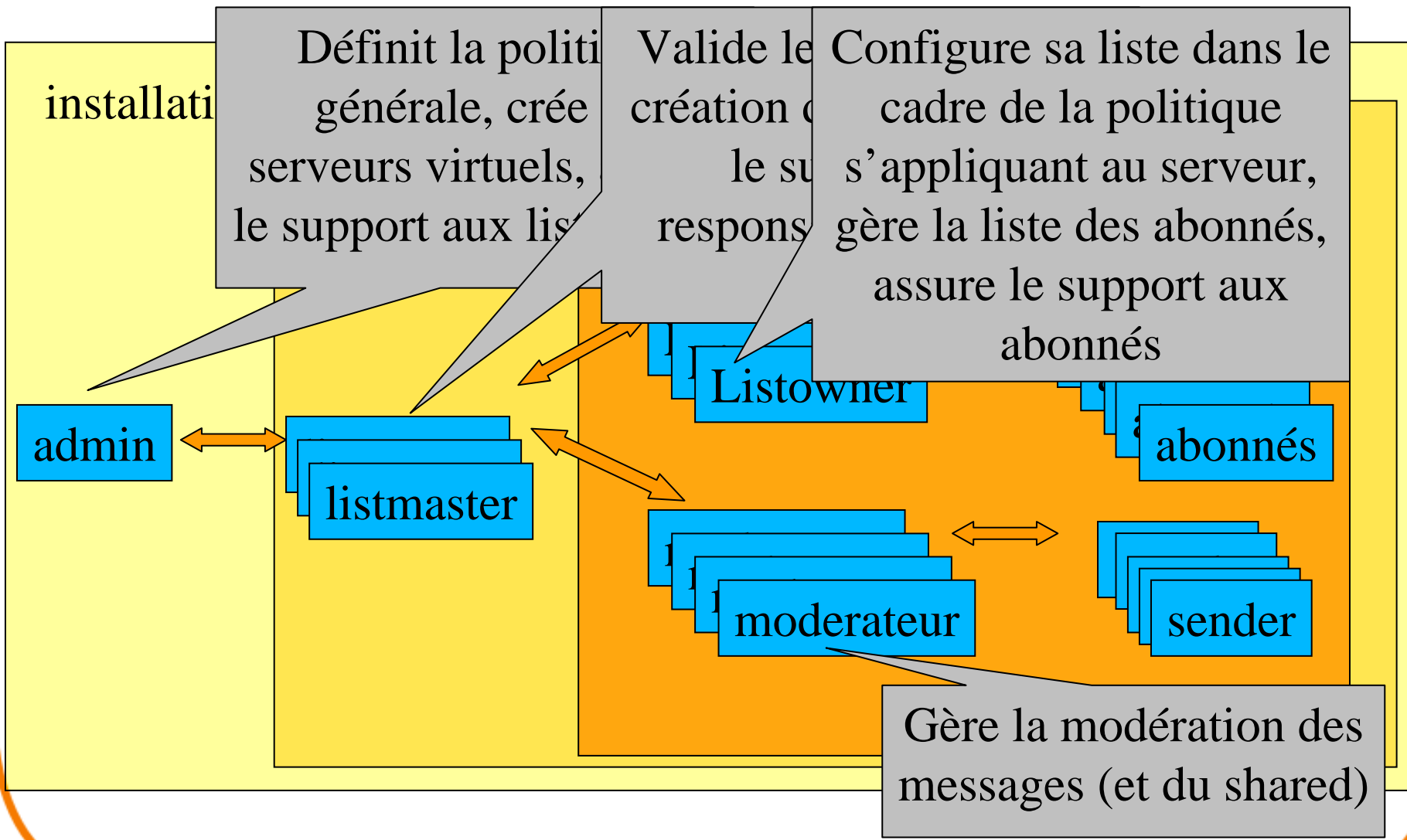
Politique de listes de diffusion

- La politique pour les listes de diffusion : c'est l'ensemble des règles qui assurent la sécurité, le respect des obligations réglementaires, l'équité et la transparence du service.
- Quelles listes pour quelle communauté ? Qui a le droit de créer des listes ? Qui peut s'y abonner ? Quelle sont les archives publiques ? Sont-elles indexables par Google ? A partir de quel seuil doit-on cacher la liste des abonnés ? Quelles mentions sont obligatoires dans le message de bienvenue ? Etc
- **Ce cours vous permet de mettre en œuvre votre politique pour les listes avec Sympa.**

Sympa et la délégation de responsabilité 1/3

- L'exploitation par un nombre limité de personnes d'un gros service de listes suppose la délégation des rôles et des responsabilités.

Sympa et la délégation de responsabilité 2/3



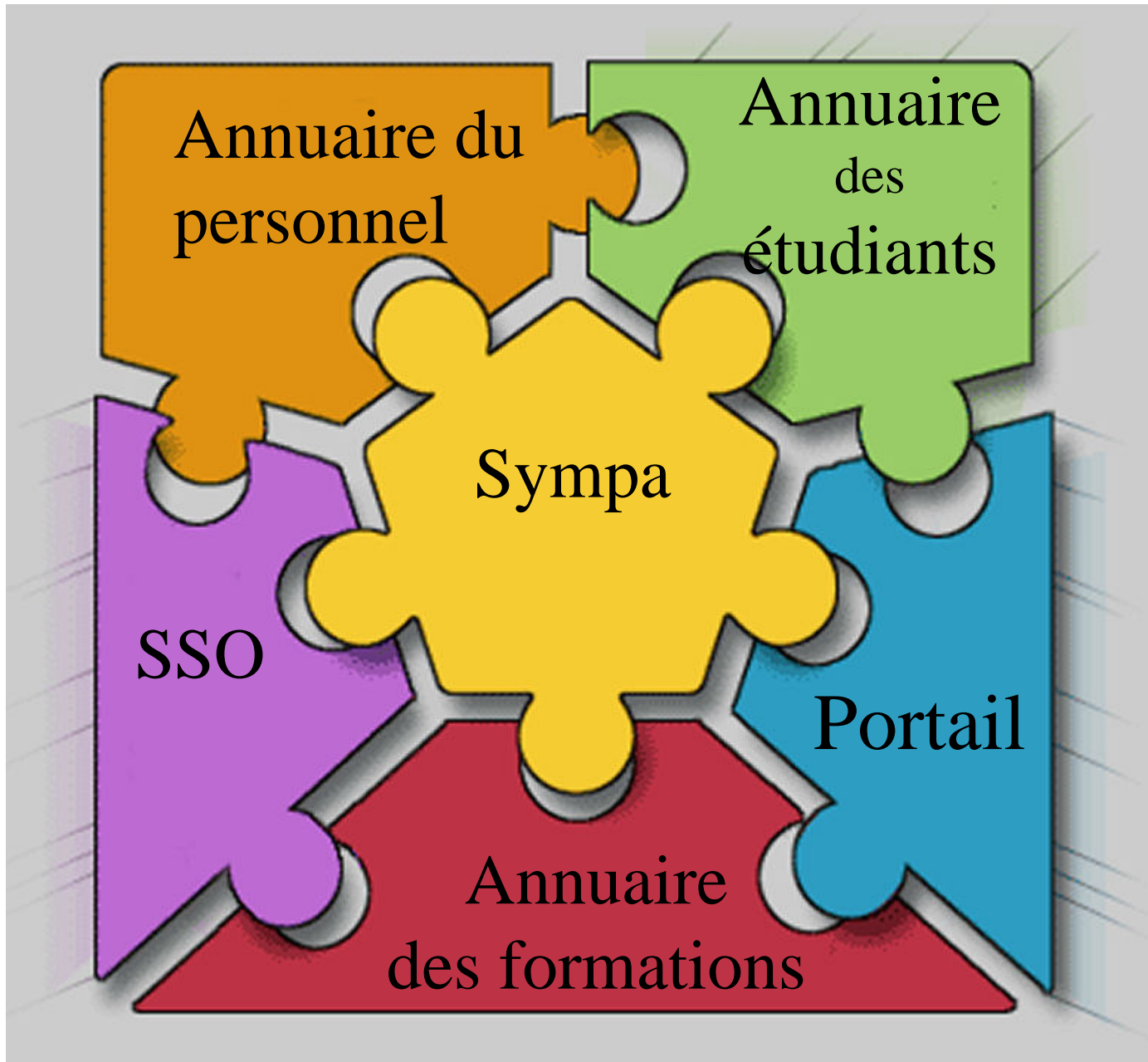
Le cas du CRU

- 11 services de listes
- prêt d'un millier de listes
- 20 millions de messages diffusés par mois

- $\frac{1}{4}$ temps ingénieur pour l'exploitation applicative et le support aux utilisateurs

Intégration d'un serveur de listes dans le SI

- L'intégration dans le SI est une des qualités revendiquées de Sympa. Qu'est-ce que cela signifie ?
 - Authentification
 - Autorisation
 - Interface WEB
 - Définition des ensembles d'abonnés
 - Définition des ensembles de listes
 - Intégration d'autres applications



Exemple d'objectifs concrets

- Baser l'authentification sur un SSO CAS ou Shibboleth ou XXX
- Définir une listes comme la listes des étudiants et des enseignants d'une filière, ne pas devoir intervenir lorsque que de nouveaux étudiants arrivent.
- Afficher la liste des abonnements de chacun dans sa page d'accueil du portail d'établissement u-portal
- Réserver l'accès à certaines ressources web aux abonnés d'une liste X

Sympa et LDAP

- Sympa et les alias LDAP
- Sympa l'authentification LDAP
- Les listes d'abonnés en LDAP
- L'autorisation en fonction d'attribut LDAP

Le cas LDAP : les alias de messagerie

- Lors de la création d'une liste, Sympa crée les alias indispensables dans le contexte du MTA (postfix, exim, qmail, sendmail).
- Sympa est livré avec un « alias manager » qui permet d'ajouter cet alias dans un annuaire LDAP.

Le cas LDAP : l'authentification

- En éditant « auth.conf » : ajouter ou remplacer l'authentification native Sympa par une authentification LDAP.
- Les paramètres permettent de spécifier :
 - le serveur LDAP de référence
 - le filtre permettant à partir d'un uid LDAP d'obtenir l'email de l'utilisateur
 - on peut restreindre l'usage LDAP aux utilisateurs du domaine local

Le cas LDAP : la définition d'une liste d'abonné

- En éditant la config d'une liste, on peut ajouter automatiquement un groupe d'adresses email résultant d'une consultation LDAP
- Le cas échéant on peut définir de la même façon les responsables de la liste
- Exemple :
 - abonnés = « les élèves et les enseignants de la terminale S1 »
 - Gérant de liste = « le prof principal de la term S1 »
- On peut cumuler plusieurs filtres LDAP
- Sympa gère un cache automatiquement

Le cas LDAP : l'autorisation

- L'autorisation pour chaque service de chaque liste dans Sympa peut être évaluée en utilisant des attributs LDAP de la personne.
- Exemple : l'on souhaite autoriser les enseignants d'un lycée à consulter toutes les listes d'élèves.
- Le scénario d'autorisation pour l'opération «review» peut faire appel à un « named filter ».
- Les « named filters » sont des expressions SQL ou LDAP. Sympa gère un cache de ces filtres.